

DÉCISION

Décision n°SR/AF/2024/145

Mission hydrogéologique pour la réalisation d'une déviation de canalisations de la route de saint Léonard à Senlis

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-8,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mission d'étude hydrogéologique G5 afin d'estimer des niveaux caractéristiques de nappe en vue de la réalisation d'une déviation de canalisations de la route de saint Léonard, au niveau des jardins familiaux,

CONSIDERANT que l'offre de la société FONDASOL est économiquement avantageuse,

DÉCIDONS

Article 1 – La conclusion d'un marché public relatif à une mission hydrogéologique pour la réalisation d'une déviation de canalisations de la route de saint Léonard à Senlis avec la société FONDASOL, sise 290 rue des Galoubets - 84140 AVIGNON.

Article 2 – Le montant du marché est de 5 465,00€ H.T., soit 6 558,00 € T.T.C.

Article 3 – Le marché entre en vigueur à compter de la notification et prend fin à la réalisation de la prestation.

Article 4 – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé



07 MAI 2024

Pascale LOISELEUR,

Maire de Senlis

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le :

07 MAI 2024

Notifiée le :

07 MAI 2024

Publiée sur le site internet de la Ville :

07 MAI 2024